



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés (CAER-CAPES),
- Vu l'arrêté du 21 novembre 2022 nommant les présidents des jurys des CAER-CAPES ouverts au titre de la session 2023,
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAER-CAPES, section langues vivantes étrangères : russe, est constitué comme suit pour la session 2023 :

Président

M. François LAURENT
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Secrétaire générale

Mme Marie LE MER
Professeure certifiée

Académie de RENNES

Membres du jury

Mme Christina AGUIBETOV
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de PARIS

Mme Elena JOURDAN
EC. R Professeure certifiée

Académie de VERSAILLES

M. Christian LAFONT
Professeur agrégé

Académie de LYON

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 02 décembre 2022

Pour le ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par délégation
La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU